

Le secteur forestier, un incontournable de l'économie québécoise :

- près de 60 000 emplois répartis dans toutes les régions du Québec.
- une force économique pour plus de 220 municipalités.
- un peu plus de 2 % du produit intérieur brut du Québec (6,6 milliards de dollars).
- près de 12 % de la valeur des exportations québécoises (9,6 milliards de dollars).

Données 2016

Sépaq - Centre de découvertes du Parc national des Îles-de-Boucherville
Photo : Adrien Williams

Les produits forestiers, une richesse à cultiver

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DES PRODUITS FORESTIERS

2018-2023

Vision :

Source de fierté et de création de richesse pour la société québécoise, l'industrie des produits forestiers :

- constitue un chef de file mondial pour ses produits valorisant la fibre de bois issue de forêts aménagées de façon durable;
- s'adapte, se diversifie, se modernise et se réinvente, en adéquation avec l'évolution du contexte économique mondial;
- contribue, par ses diverses filières, à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et joue un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.

Le Gouvernement du Québec mise fortement sur l'innovation afin d'accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers à l'économie du Québec et de ses régions.

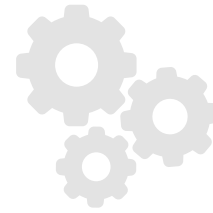
Maison des étudiants de l'École de technologie supérieure
Photo : Stéphane Brügger

5 axes, 11 objectifs et 43 mesures



Axe 1

L'innovation



Axe 2

La modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés



Axe 3

Les réglementations et les politiques publiques



Axe 4

L'environnement d'affaires



Axe 5

Les marchés

Objectif 1 : Soutenir les projets innovants

- 1.1 - Bonifier le Programme Innovation Bois
- 1.2 - Déployer l'Initiative SM²
- 1.3 - Déployer la Plateforme d'innovation panneaux
- 1.4 - Bonifier le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois
- 1.5 - Soutenir la modélisation et l'optimisation dans le secteur de la préfabrication

Objectif 2 : Appuyer les organismes engagés dans l'innovation, la recherche et le développement et collaborer avec eux

- 2.1 - Majorer le soutien au Programme national de recherche collaborative de FPInnovations
- 2.2 - Majorer le soutien aux activités de Cecobois
- 2.3 - Renouveler le soutien à la Chaire industrielle de recherche sur la construction écoresponsable en bois
- 2.4 - Renouveler le soutien au Consortium de recherche FORAC
- 2.5 - Appuyer la recherche externe en sylviculture et en aménagement durable

Objectif 3 : Favoriser l'investissement

- 3.1 - Analyser la possibilité de rendre disponible un fonds d'investissement stratégique pour le secteur forestier
- 3.2 - Bonifier le Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »

Objectif 4 : Fournir une expertise aux entreprises, aux ministères et aux organismes du secteur forestier

- 4.1 - Accompagner les entreprises, les ministères et les organismes lors de projets
- 4.2 - Accompagner les entreprises dans leur virage numérique

Objectif 5 : Acquérir des connaissances en vue d'appuyer, d'adopter ou de modifier des réglementations et des politiques publiques favorisant l'utilisation de produits forestiers

- 5.1 - Mener à terme les travaux du comité d'experts en matière de lutte contre les changements climatiques
- 5.2 - Développer un calculateur de carbone
- 5.3 - Développer les connaissances sur les matériaux à faible empreinte carbone
- 5.4 - Poursuivre les travaux du Comité consultatif sur la construction bois
- 5.5 - Mettre à jour et rédiger des directives et des guides explicatifs sur la construction en bois
- 5.6 - Explorer l'occasion de renforcer les exigences, y compris par voie réglementaire, pour favoriser l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone dans les projets de construction publics

Objectif 6 : Accélérer le traitement des autorisations requises pour démarrer les projets industriels

- 6.1 - Créer un comité d'analyse sur le processus d'obtention des autorisations pour démarrer un projet industriel

Objectif 7 : Favoriser le rayonnement de la filière

- 7.1 - Participer à la campagne de promotion du secteur forestier « Une forêt de possibilités »
- 7.2 - Promouvoir la Charte du bois

Objectif 8 : Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée

- 8.1 - Soutenir les communautés autochtones pour leur participation et leur contribution aux domaines faunique et forestier
- 8.2 - Réserver une enveloppe pour la formation, le développement des compétences et la gestion des ressources humaines dans l'industrie des produits forestiers
- 8.3 - Développer l'offre de formation continue pour le secteur de la transformation du bois
- 8.4 - Fournir un soutien technique aux entreprises à l'aide de main-d'œuvre hautement qualifiée
- 8.5 - Accroître l'offre de formation obligatoire sur l'utilisation du bois dans la construction
- 8.6 - Bonifier le soutien à la formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction
- 8.7 - Faciliter l'intégration sur le marché du travail des diplômés étrangers spécialisés en construction bois

Objectif 9 : Faciliter l'accès à l'approvisionnement en matière ligneuse

- 9.1 - Mener à terme les travaux du chantier sur la compétitivité de l'industrie forestière
- 9.2 - Mettre en œuvre les recommandations du Comité sur la restructuration de l'industrie du sciage
- 9.3 - Accroître la contribution de la forêt privée à l'approvisionnement des usines
- 9.4 - Développer et maintenir un réseau routier multiresource
- 9.5 - Réaliser un projet d'expérimentation de majoration des charges pour le transport forestier en période hivernale
- 9.6 - Réaliser des projets pilotes visant à aménager des forêts de feuillus dégradés et optimiser l'utilisation des bois récoltés

Objectif 10 : Développer de nouveaux marchés et faciliter l'accès à l'exportation

- 10.1 - Soutenir le Bureau de promotion des produits du bois du Québec
- 10.2 - Bonifier le Programme de biomasse forestière résiduelle
- 10.3 - Favoriser la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière résiduelle
- 10.4 - Soutenir la réalisation de déclarations environnementales pour les produits forestiers
- 10.5 - Réaliser un diagnostic du transport maritime des produits forestiers

Objectif 11 : Défendre et appuyer les entreprises touchées par les différents litiges commerciaux

- 11.1 - Maintenir l'appui aux entreprises touchées par les droits compensateurs et antidumping
- 11.2 - Accompagner les entreprises visées par des enquêtes